



Syndicat National FORCE OUVRIÈRE
des Finances Publiques

Section d'Ille-et-Vilaine

Compte rendu du CSAL du 13 février 2024

*** L'ordre du jour (ODJ) était le suivant :**

- . Suivi des avis des CSAL des 9, 17 et 26 janvier 2024 (information)
- Constitution du CGF bloc 2 (avis)
- Bilan de la campagne des avis 2023 (information)
- Point d'étape sur la mise en place des centres de contact professionnels (information)
- Questions diverses

*** Préalable :** lecture de 2 liminaires, Solidaires puis Force Ouvrière (voir PJ).

*** Réponses aux liminaires :**

Le Directeur/Président invite à la prudence sur les éléments avancés au sujet de l'affaire de notre ancien DG Fournel.

Il ne s'agit pour le moment que d'éléments parus dans la presse, il n'y a pas d'enquête.

ODJ :

1) Suivi des avis des CSAL des 9, 17 et 26 janvier 2024 (information) :

Malgré l'opposition unanime des O.S représentées, l'administration impose son règlement intérieur de nos instances CSAL et FS/CSAL.

Malgré un vote contre unanime des O.S, la direction valide la situation du plan local d'emploi 2024 tel que présenté.

Aucune nouvelle observation sur ces avis à l'occasion du présent CSAL.

2) Constitution du CGF bloc 2 (avis):

Le Directeur/Président précise que ce point ne doit pas faire l'objet d'un avis car il s'agit d'un sujet déjà validé bien antérieurement en instances de réseau depuis 2019.
Il s'agit juste d'une information.

La responsable de la division dépenses a exposé les conditions de la création du nouveau Centre de gestion financière (CGF) Bloc 2 à Rennes.
Le 35 avait été déjà expérimentateur pour la création des CGF Bloc 3 et 1.

En 2022, la DG a décidé de pérenniser les CGF au plan national.

La constitution d'un CGF a pour vocation de rationaliser la chaîne de la dépense en rapprochant les circuits de l'ordonnateur et du comptable.

Ce CGF accueillera 28 agents : 9 issus du SFACT 2 de la DRFIP, 19 issus de la DREAL (écologie) et de la DRAAF (agriculture).

Actuellement, 21 postes sur les 28 sont pourvus. Les 7 emplois toujours vacants font l'objet d'un appel à candidatures interministériel sur le site emploi public.

A l'occasion de la création de ce CGF, une procédure spéciale de « médiation de projet » a été mise en place avec la participation de 3 médiateurs de chacune des administrations DGFIP, DREAL et DRAAF.

C'est un accompagnement spécifique dans un cadre préventif, visant à accompagner les agents dans l'appropriation de la nouvelle organisation. Une démarche qui s'appuie sur l'individuel pour aller vers le collectif afin de développer une culture commune.

Après une présentation du dispositif aux agents le 23 février, 5 phases sont prévues :

1ère phase : des ateliers séparés agents/managers mi-mars.

2ème phase : ateliers en sous-groupes par pôles début avril.

3ème phase : réunion plénière avec élaboration d'un plan d'actions mi-mai.

4ème phase : restitution à la Direction fin juin.

5ème phase : Retour d'expérience pour bilan et ajustements éventuels mi-octobre.

La direction n'intervient pas du tout dans la procédure, ce qui permet de mieux libérer la parole des agents.

Les médiateurs précisent que les mêmes démarches engagées sur 2 CGF du 44 ont été favorablement concluantes.

L'implantation physique du service se fera au 3ème étage de la Direction, de sorte que tous les CGF soient réunis sur un seul plateau. Cela représente environ 70 agents au total. L'installation définitive des agents n'est pas encore arrêtée car elle dépend notamment des conclusions de la médiation.

C'est un point qui fera l'objet d'un réexamen prochain en Formation Spécialisée, avec communication des plans.

F.O approuve dans le principe ce genre de démarche qui vise à rechercher la meilleure adaptation des agents à leur nouvel environnement de travail.

F.O regrette auprès du Président que cette démarche n'ait pas été retenue dans certaines réorganisations du NRP.

F.O relève que la médecine de prévention n'a pas encore été associée à ce projet.

3) Bilan de la campagne des avis 2023 (information):

La campagne d'avis s'est tenue entre la fin juillet et la mi-décembre.

L'augmentation des taxes foncières (inflation + taux) a généré un flux inhabituel de demandes gracieuses.

La déclaration obligatoire des propriétaires pour la TH via GMBI a été source d'un important contentieux tenant à une qualification de TH secondaires à tort : + 25 % pour THS et 87 % pour TLV (Taxe sur les Locaux Vacants).

Ces erreurs ont généré un flux d'accueil tous canaux confondus très dense. Les collègues CDIF, SDIF, SIP, Accueil et Centres de contact ont été très fortement sollicités.

En matière d'Impôt sur le Revenu (IR), la Direction est satisfaite de la baisse de la fraude aux RICR grâce à des actions efficaces de ciblage au moment du dépôt des déclarations rectificatives.

4) Point d'étape sur la mise en place des centres de contact professionnels (information):

Le Centre de Contact Pro (CCP) de Cahors prend en charge les accueils téléphoniques (par redirection des appels depuis les SIE) des 4 SIE du 35 et des 14 SIE des Hauts-De-Seine.

Il gère également la prise de rdv auprès des SIE.

43 % des entreprises sont couvertes par le CCP.

Des échanges normalisés sont régulièrement tenus entre les SIE et Cahors.

Le retour des agents en SIE reste plutôt positif. Le taux de satisfaction national des entreprises est de 85 % pour ce service.

5) Questions diverses:

* **Pont du 10 mai** : Le Directeur/Président a relayé la demande des O.S auprès du directeur intérimaire Antoine Magnant. Ce dernier ne souhaite pas revenir sur la note de Fournel.

Il nous apprend que l'Inspection Générale des Finances examine la situation des directions où le pont a été accordé, soulevant le sujet de l'absence de base juridique légale pour l'instaurer.

* **Campagne d'évaluation** : l'ensemble des OS s'inquiète des conditions de la tenue des entretiens professionnels par le N+1 direct de l'agent et la procédure de recours devant le N+2 de l'agent.

F.O a alerté sur les failles de la chaîne du recours, notamment les blocages en CAPN où la DG se refuse très souvent à modifier les décisions locales.

Le Directeur/Président a précisé que, au niveau de la DRFIP 35, les dossiers les plus épineux pouvaient faire l'objet d'un arbitrage via les RH avant toute validation.

F.O restera vigilant sur le sujet.

* **Trésorerie Hospitalière Saint-Malo** : F.O a signalé la situation tendue dans ce service liée aux travaux de fusion avec la TH de Dinan.

La Direction connaît le sujet et a déjà renforcé le poste avec un EDR spécialisé qui a vocation à rester jusqu'à la fin des opérations nécessaires.

La pérennité du service n'est pas du tout mise en cause.